



## Entrevue avec Michael Bassett

**Michael Bassett, un ex-ministre travailliste, traite de l'expérience économique néo-zélandaise**

**L**es États-Unis sont l'unique point de comparaison auquel se réfèrent généralement les Canadiens pour mesurer leurs succès ou leurs insuccès économiques. Il existe pourtant d'autres pays qui ont éprouvé, ou qui éprouvent toujours, des difficultés économiques, et les mesures qu'ils ont prises pour surmonter ces difficultés pourraient peut-être présenter de l'intérêt pour les Canadiens. La Nouvelle-Zélande en est un exemple. On trouvera, ci-après, une entrevue sur l'histoire économique récente de la Nouvelle-Zélande que nous a accordée un ex-ministre néo-zélandais.

Originaire d'Auckland, Michael Bassett a fait des études à l'université d'Auckland et à l'université Duke aux États-Unis. Il a siégé au Parlement de la Nouvelle-Zélande de 1972 à 1975 et de 1984 jusqu'à sa retraite, en 1990. Après l'élection du gouvernement travailliste en 1984, on lui a confié le portefeuille de la Santé, de 1984 à 1987, et le ministère des Administrations locales, de 1984 à 1990. Historien de profession, M. Bassett est expert-conseil pour son propre compte depuis 1990 et il a passé l'année dernière au Canada à titre de professeur invité. Gary Levy l'a interviewé en avril 1993.

### **Comment décririez-vous l'expérience économique et politique néo-zélandaise devant un auditoire canadien?**

La Nouvelle-Zélande a une très longue tradition d'aide sociale qui remonte à l'époque du gouvernement libéral de 1891-1912. Le Parti travailliste (1935-1949) et le Parti national (ou conservateur), qui a dirigé le pays pendant 29 des 35 années suivantes, ont tous deux contribué à donner encore plus d'expansion à l'État providence. Il n'est pas faux de dire que, sous bien des rapports, l'appétit des Néo-Zélandais pour les mesures sociales a pris le pas sur leur capacité de production. Je ne parle pas uniquement de l'aide sociale directe, mais de toute une pléthore de mesures indirectes, dont les contrôles à l'importation et les subventions à l'exportation. Au cours des années 60, la Nouvelle-Zélande a commencé finalement à ressentir le poids de ces mesures et elle a vainement tenté de s'adapter aux forces du marché, mais sans grand succès. Dès 1970, l'OCDE disait que l'économie de la Nouvelle-Zélande était la plus réglementée du monde à l'exception de celles des pays communistes. Certains sont allés jusqu'à qualifier la Nouvelle-Zélande de « Pologne sans les troupes » en parlant de sa situation économique. La dette, qui avait augmenté en flèche entre 1974 et

1984, atteignait alors quelque 35 milliards de dollars pour une population de trois millions d'habitants au plus. Vingt pour cent des recettes fiscales servait uniquement à éponger l'intérêt de cette dette. Nous étions littéralement obligés d'emprunter pour payer la note d'épicerie.

### **Qu'est-il arrivé en 1984?**

Le premier ministre Muldoon, du Parti national, s'était révélé un maître dans l'art de la manipulation économique. Sous son gouvernement, des mesures comme les contrôles des salaires et des prix, l'accroissement des subventions, le maintien artificiel des taux d'intérêt et ainsi de suite se sont toutes soldées par un échec. M. Muldoon a fini par perdre sa majorité parlementaire et, plutôt que de présenter un dernier budget, affichant un déficit de l'ordre de cinq milliards de dollars, il a décidé de déclencher des élections. Il a été battu et le nouveau gouvernement travailliste s'est retrouvé avec un immense gâchis sur le bras. On s'est rué sans tarder sur le taux de change. Le lundi qui a suivi l'élection, le marché des changes a fermé ses portes, et le nouveau cabinet - qui, chez nous, est élu par le caucus du parti gouvernemental - s'est réuni. Nous avons demandé au premier ministre sortant de décréter sur-le-champ une dévaluation de 20 p. 100 de la devise néo-zélandaise. Nous

avons ensuite commencé à démanteler le vaste mécanisme de soutien construit au fil des ans. Certains ministères comme ceux des Forêts, des Chemins de fer et des Mines ont été constitués en société, ce qui signifiait qu'ils devaient commencer à fonctionner comme des entreprises privées, sans subventions gouvernementales. Cette mesure a entraîné d'énormes compressions d'effectifs. Par exemple, les Chemins de fer employaient 22 000 personnes en 1984. Quatre ans plus tard, ils avaient ramené cet effectif à 8 500 employés sans pour autant réduire de beaucoup le service-voyageurs ou le service-marchandises. Ces dispositions, combinées à d'autres initiatives, nous ont permis de présenter alors un budget déficitaire de 1,5 milliard de dollars (comparativement au déficit anticipé de cinq milliards, au moment de notre élection). En 1985, nous avons laissé notre devise flotter et nos taux d'intérêt s'élever.

**Quelle était la situation en ce qui concerne les soins de santé, votre secteur?**

L'instauration de la médecine d'État s'est faite très progressivement en Nouvelle-Zélande. Entre 1938 et 1946, on a petit à petit assuré l'accessibilité des hôpitaux et des maternités et la gratuité des produits pharmaceutiques, des rayons X, des services pathologiques, des soins ambulatoires, des services infirmiers de quartier et des soins dentaires jusqu'à l'âge de 16 ans. La consultation de généralistes n'était pas gratuite, cependant. L'État payait 75 cents pour une consultation qui, dans les années 30, coûtait environ 1,00 \$. Dans les années 60, un certain nombre de problèmes s'étaient développés. La construction d'hôpitaux privés n'étant pas illégale, un régime de soins de santé parallèle s'était peu à peu établi. Les listes d'attente des hôpitaux publics, dont l'accès était gratuit,

étaient longues. En 1990, la *Southern Cross* a offert un plan d'assurance-maladie privé couvrant 80 p. 100 des honoraires des omnipraticiens, ce qui a aussi favorisé la naissance d'un système de médecine parallèle. Dans l'intervalle, l'écart entre la part du coût des consultations médicales générales assumée par l'État et le montant de ces consultations s'était élargi, et chaque fois que le gouvernement augmentait la participation de l'État, les médecins en profitaient pour majorer leurs honoraires. Ainsi, les soins de santé devinrent de moins en moins accessibles aux plus pauvres de la société.

**Quelle politique avez-vous poursuivie en tant que ministre de la Santé?**

Le rythme des dépenses dans ce ministère était insoutenable. Nous avons donc réduit certaines dépenses, comme les subventions aux hôpitaux. Nous avons également mis sur pied une commission chargée d'examiner le régime de soins de santé, mais lorsque cette commission a présenté son rapport, j'exerçais d'autres fonctions au sein du gouvernement. Les différents ministres qui ont suivi tant dans le gouvernement travailliste que, après les élections de 1990, dans le gouvernement national – ont été obligés de pratiquer d'autres compressions. La facturation partielle des produits pharmaceutiques a été instaurée et l'administration des services a été rationalisée. Il n'est pas faux de dire que, depuis le changement de gouvernement en 1990, le principe de l'universalité n'existe plus dans le régime de soins de santé en Nouvelle-Zélande. Le ticket modérateur est en vigueur maintenant, même dans les hôpitaux publics. Les frais sont fonction des moyens du client et les cartes d'assurance-maladie sont délivrées selon le montant du revenu. Par exemple, les gens gagnant moins de

16 000 \$ par année ont droit à la gratuité des soins médicaux. Des frais modérateurs sont exigés dans la catégorie de revenus allant de 16 000 \$ à 33 000 \$. Ceux qui gagnent davantage doivent payer intégralement la plupart des services médicaux, sous réserve de certaines dispositions limitatives.

**Pourrions-nous envisager le même scénario au Canada?**

Je ne connais pas en détail le régime de soins de santé du Canada, mais il comporte certains avantages, il me semble. Par exemple, je crois que le Canada est le seul pays où les médecins ont, en acceptant d'en négocier le montant avec le gouvernement, renoncé à leur droit de fixer leurs honoraires. Or, en Nouvelle-Zélande, ils ont conservé intégralement le droit de décider du montant à imposer pour leurs consultations. Selon eux, ce que le gouvernement choisit de rembourser, c'est son affaire. Bref, le droit aux dépassements d'honoraires est solidement enraciné en Nouvelle-Zélande. On ne peut pas dire non plus que ce système soit avantageux pour les patients ou les contribuables car, chaque fois que le gouvernement relève sa participation au régime, les médecins augmentent leurs honoraires et le consommateur n'est pas plus avancé. C'est de l'argent jeté par les fenêtres.

**Existe-t-il d'autres points de comparaison entre la politique néo-zélandaise et la politique canadienne?**

La Nouvelle-Zélande a adopté en 1987 une taxe sur les produits et services de 10 p. 100. Même si cette mesure a suscité de l'opposition, j'ai l'impression qu'elle a été moins mal accueillie qu'au Canada. C'est peut-être parce que nous faisons les choses un peu différemment en Nouvelle-Zélande. D'un même souffle, nous avons adopté la TPS et réduit les impôts, et nous nous

sommes efforcés alors d'expliquer aux contribuables que c'était une nouvelle façon d'aborder la fiscalité. Nous voulions que le poids de l'impôt porte davantage du côté des dépenses que du côté des revenus. En outre, notre TPS est universelle. Aucune exception n'est prévue pour les aliments ni pour autre chose, ce qui est très important à mon avis. Dès que l'on fait des exceptions, on ouvre la porte aux groupes d'intérêt spéciaux. C'est vrai qu'une telle mesure fiscale est très préjudiciable aux moins nantis, mais nous avons relevé les allocations sociales en conséquence. J'ajouterai pour finir que nous avons interdit de fixer des prix sans inclure le montant de la TPS pour éviter que le client ne se retrouve à la caisse avec une facture de 10 p. 100 supérieure à ce qu'il avait prévu. Nous avons ainsi réussi à désamorcer le sentiment d'hostilité envers la TPS, qui est maintenant largement acceptée au sein de la population.

**Quel a été le plus grand moment de votre vie en politique?**

C'est difficile à dire, car la politique a toujours fait partie de ma

vie. Et je ne parle pas uniquement des années que j'ai passées au Parlement. J'ai eu cette chance unique de pouvoir étudier aux États-Unis à la fin des années 60, lorsque le mouvement contre la guerre du Vietnam était en pleine fermentation. J'ai pu observer de près la lutte pour l'intégration raciale dans le sud. À mon retour en Nouvelle-Zélande, j'ai été élu au conseil municipal d'Auckland, j'ai enseigné l'histoire politique à l'université d'Auckland de 1964 à 1972 et de 1976 à 1978. J'ai agi à titre d'expert-conseil pour le compte de la Nouvelle-Zélande à Séville, en Espagne, pendant l'Exposition de 1992. Je travaille actuellement à plusieurs projets, notamment à la rédaction d'un livre sur un ancien premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Cependant, je suppose que le point culminant de ma vie en politique a été mon séjour à la direction du ministère des Administrations locales, entre 1987 et 1990. Lors de l'élection du gouvernement travailliste, il existait plus de 800 administrations locales, les administrations de comté, de municipalité, de rivières, bref de tout

ce qui peut exister. En 1989, nous avons réussi à réduire ce nombre à 93 conseils électifs de région et de district. Les gouvernements précédents avaient fait état de la nécessité de consolider le gouvernement local, mais ils ont tous fait marche arrière devant les pressions venant de divers groupes d'intérêt. Notre gouvernement et mon ministère ont réussi à effectuer cette consolidation, et c'est probablement pour cette mesure surtout qu'on se souviendra de moi dans les milieux politiques néo-zélandais.

